

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 4 avril 2023 à 20h00, sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents le conseiller messieurs Jonathan Bolduc-Dufour et Michel Bonneville ainsi que mesdames Lyne Morin et Edith Lamoureux.

Également présente: mesdames Laurie Verreault, directrice générale et greffière-trésorière et Josée Rochette, adjointe administrative et coordonnatrice des loisirs.

Absences : Monsieur Francis Lamarre et Madame Emmanuelle Prud'homme.

**ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 7 MARS ET DU 20 MARS 2023**
- 4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS**
  - 4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS**
- 5. LOISIRS ET CULTURE**
  - a) Demande de budget 600\$ pour la fête de Pâques – Vendredi 7 avril 2023
  - b) Demande de budget 1000\$ pour le BBQ presque parfait – Dimanche 28 mai 2023
  - c) Demande de budget 1000\$ saison baseball (achat buts/grille de lanceur/balles/fin saison)
- 6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**
  - a) Rapport d'activités AN 5 2022 à adopter
- 7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
  - a) Adoption de la version finale du règlement relatif à la démolition d'immeuble
  - b) Frais partagés avec la municipalité d'Henryville pour l'étude de faisabilité d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées
  - c) Règlement 573 – Modifiant le règlement de contrôle intérimaire 478 relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu
- 8. ENVIRONNEMENT**
  - a) Vidange de fosses septiques 2023 par Enviro5
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**
  - a) Soumission pour fleurs du parc et des terrains municipaux
- 10. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES**
  - a) Service de mentorat par la FQM pour Directrice générale et greffière-trésorière
  - b) Modification de l'entente avec la Régie intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise
  - c) Demande d'autorisation de tournage sur l'autoroute 35, utilisation du stationnement et location centre communautaire 12 et 13 avril – Sphère Média Cinq
  - d) Demande d'autorisation de tournage sur l'autoroute 35- Le temps de François Belisle 10-11 juin
  - e) CRSQV – Sous-comité environnement

**11. VARIA**

- a) Rappel de la chasse aux cocos de Pâques – vendredi 7 avril 18h – pour enfants inscrits
- b) Bureau fermé lundi de Pâques – 10 avril
- c) Club 4H – Distribution arbres samedi AM 13 mai 2023 – heures à confirmer

**12. COURRIER**

**13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : 20H 35**

**1. OUVERTURE**

**M. Martin Thibert, maire, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.**

**2023-04-062** Il est proposé par Mme Edith Lamoureux, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de débiter cette assemblée à 20h00. ADOPTÉ.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2023-04-063** Il est proposé par Mme Lyne Morin, appuyé par M. Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le varia demeure ouvert. ADOPTÉ.

**3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 7 MARS ET DU 20 MARS 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars et de la séance extraordinaire du 20 mars 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2023-04-064** Il est proposé par Mme Edith Lamoureux, appuyé par Mme Lyne Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter les procès-verbaux du 7 mars et du 20 mars 2023. ADOPTÉ.

**4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS**

**COMPTES COURANTS**

**\*\*\* AU 4 AVRIL 2023 \*\*\***

<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>		
CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L	SERV.PROF.9 AU 13 FÉV.2023	262,59
MRC DU HAUT-RICHELIEU	LICENCE LOGICIEL BACKUP	117,83
MUNICIPALITÉ DE VENISE-E	SOUTIEN TECHNIQUE DG	329,52
OUELLETTE SUZANE	HONOR.PROF. MARS 2023	525,00
R.C.G.T.	AUDIT 2022 - 2E PARTIE	9 198,00
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>		
DESJARDINS SERVICES DE C	CTQ VÉHICULES LOURDS	70,00

MUNICIPALITÉ DE VENISE-E	QUOTE-PART SSI 1 DE 4	71 900,00
<b>HYGIÈNE DU MILIEU - TRANSPORT - VOIRIE</b>		
DESJARDINS SERVICES DE C	NOURRITURE ANIMAUX	48,27
DUPONT ENERGIES/FILGO ÉNERGIE	HUILE À CHAUFFAGE GARAGE	735,89
L'HOMME ET FILS INC.	RÉPARER SERRURE PM1	4,36
L'HOMME ET FILS INC.	PRESTONE GÉNÉRATRICE PM1	31,67
O'GARAGE	FREINS / MARCHÉ-PIED	1 410,78
TERRASSEMENT BOURGEOIS	DÉNEIG. 2022-2023 VER. 2/2	2 040,81
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>		
BIENVENUE, BENOIT	COURS 13 MARS	211,68
DAVIGNON FRÉDÉRIC	SUBV. TAEKWONDO MARS 2023	36,00
DAVIGNON FRÉDÉRIC	SUBV.DANSE/TAEKWONDO	149,70
DESJARDINS SERVICES DE C	BONNE FOURCHETTE-BÉNÉVOLES	746,18
DESJARDINS SERVICES DE C	ACTIVITÉ PATINS ROULETTES	282,83
L'HOMME ET FILS INC.	NÉON POUR CENTRE COMM	34,47
L'HOMME ET FILS INC.	TEINTURE EXT POUR PARC	172,42
L'HOMME ET FILS INC.	CHOCO.POUR PAQUES	109,12
L'HOMME ET FILS INC.	ATTACHE-CABLE	31,27
L'HOMME ET FILS INC.	EAU, CLÉ	23,30
L'HOMME ET FILS INC.	PIECE POUR PATINOIRE	45,92
LOWLIFEMTL	2 PAIRE PATIN + LACETS	550,52
M ET M ÉLECTRIQUE	CENTRE COMM. 23 MARS	411,21
PLOMBERIE CLAUDE BOULET	REPLACER RÉSERVOIR EAU CHAUDE	1 217,97
PRONET	PRODUITS D'ENTRETIEN	70,88
ROCHETTE JOSÉE	KM ACHATS PAQUES	41,76
SHOP DE FOU	COURS 20 MARS AU 22 MAI 2023 1 DE 2	900,00
	<b>TOTAL</b>	<b>88 417,12</b>

**2023-04-065** Il est proposé par Mme Lyne Morin, appuyé par Mme Edith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 88 417, 12 \$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés. ADOPTÉ.

#### 4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

**Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.**

#### **Dépenses incompressibles – Règlement 413**

##### COMPTES MENSUELS

<b>REGLEMENT 413</b>		
SALAIRE DES EMPLOYÉS	ADMIN, VOIRIE ET PARC 18 MARS 2023	3 952,38
SALAIRE DES ÉLUS	AVRIL 2023	3 678,18
SUPER SOIR	ESSENCE CAMION VOIRIE	235,73
MRC DU HAUT-RICHELIEU	GMR AVRIL 2023	7 260,28
FINANCIÈRE MANUVIE	ASSUR.COLLECTIVE AVRIL 2023	662,51
GESTIM INC.	SERV. INSPECTION MARS 2023	4 798,72
ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU MARS 2023	119,57
HYDRO-QUÉBEC	PM1	615,66
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE PUBLIC	352,71
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE PUBLIC	318,69
HYDRO-QUÉBEC	GARAGE/LOISIRS	773,84

HYDRO-QUÉBEC	CASERNE	528,09
HYDRO-QUÉBEC	CENTRE COMMUNAUTAIRE	1 220,51
UNIFOR	REMISES MARS 2023	114,23
INDUSTRIELLE ALLIANCE GR	REMISES MARS 2023	134,20
TD WATERHOUSE CANADA INC	REMISES MARS 2023	86,48
MINISTRE DU REVENU DU QU	DAS MARS 2023	3 576,52
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANA	DAS MARS 2023	1 235,96
	<b>TOTAL</b>	<b><u>29 664,26</u></b>

## 5. LOISIRS ET CULTURE

### 6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

#### A) RAPPORT D'ACTIVITÉS AN 5 2022 À ADOPTER

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 23 février 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque municipalité doit produire un rapport annuel d'activités, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre ;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que des indicateurs et des statistiques;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport annuel d'activités de l'an 5, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, a été complété par le directeur du service intermunicipal de sécurité incendie de la municipalité de Venise-en-Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil de la municipalité de Saint-Sébastien ont pris connaissance dudit rapport ;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

**2023-04-066** Il est proposé par Mme Lyne Morin, appuyé par M. Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Saint-Sébastien adopte le rapport annuel d'activités de l'An 5, en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et autorise sa transmission à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels d'activités des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique. **ADOPTÉ.**

### 7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

#### a) ADOPTION DE LA VERSION FINALE DU RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Sébastien doit adopter un règlement de démolition conforme aux nouvelles dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** l'élaboration dudit règlement par Gestim Inc.

#### **EN CONSÉQUENCE :**

**2023-04-67** Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par Mme Edith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le conseil adopte la version finale du règlement relatif à la démolition d'immeuble. **ADOPTÉ.**

**b) FRAIS PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ D'HENRYVILLE POUR L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES**

**CONSIDÉRANT** la demande d'Henryville de partager les frais d'une demande d'étude préliminaire pour examiner la possibilité d'opter pour une nouvelle station d'épuration des eaux usées.

**CONSIDÉRANT** que le livrable de ce mandat sera un rapport d'étude de faisabilité complet avec plan d'implantation préliminaire et estimations des coûts d'immobilisation et d'exploitation.

**CONSIDÉRANT** que le conseil de Saint-Sébastien accepte de payer la moitié de la facture totale de 75 480 \$, taxes non comprises.

**CONSIDÉRANT** que cette résolution ne prévaut que pour le montant mentionnée ci-haut.

**CONSIDÉRANT** que le conseil de Saint-Sébastien exige que chaque rencontre avec l'ingénieur se tienne avec les membres du conseil de Saint-Sébastien et que ceux-ci soient partie prenante des décisions.

**EN CONSÉQUENCE :**

**2023-04-068** Il est proposé par Mme Lyne Morin, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil accepte la proposition de partager les frais pour la demande d'Henryville quant à l'étude concernant la station d'épuration des eaux usées.

## 8. ENVIRONNEMENT

### 9. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

#### A) SOUMISSION POUR LES FLEURS DU PARC ET DES TERRAINS MUNICIPAUX

**2023-04-069** Il est proposé par M. Jonathan Bolduc-Dufour, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil autorise la dépense de 900.00 \$ taxes comprises à la compagnie Les Aménagements paysager B.B. Enr. pour les fleurs et l'entretien des éléments décoratifs du parc, les deux (2) entrées du village et les espaces bordants le centre communautaire. **ADOPTÉ.**

### 10. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

#### A) SERVICE DE MENTORAT PAR LA FQM POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Sébastien est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM ») ;

**CONSIDÉRANT** que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique ;

**CONSIDÉRANT** que les tarifs horaires des professionnelles de ces services fixés pour l'année 2023 sont de 135 \$ à 215 \$ ;

**CONSIDÉRANT** l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail ;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2023-04-070** Il est proposé par Mme Lyne Morin, appuyé par Mme Edith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** la Municipalité de Saint-Sébastien mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.  
**ADOPTÉ.**

**B) MODIFICATION DE L'ENTENTE AVEC LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE HERYVILLE-VENISE**

**CONSIDÉRANT** l'Entente intermunicipale relative à la création de la Régie intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise intervenue le 12 avril 1985;

**CONSIDÉRANT** les changements subséquents à cette Entente intermunicipale de 1985;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Clarenceville souhaite établir une conduite d'amenée d'eau, afin d'alimenter son périmètre urbain et la partie Nord de son territoire, laquelle conduite s'approvisionnera à partir de l'usine de production d'eau potable de la Régie;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités, membres de ladite Régie, souhaitent que l'administration de cette conduite d'amenée et que la fourniture de l'eau potable au territoire desservi soient intégrées dans les objets et pouvoirs de la Régie;

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun de mettre à jour et donc de modifier l'Entente intermunicipale;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2023-04-071** Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par Mme Edith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**De** modifier l'Entente intermunicipale relative à la création de la Régie intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise intervenue le 12 avril 1985 et ses changements subséquents, en la remplaçant par le projet d'entente intitulé « Entente remplaçant l'Entente intermunicipale relative à la création de la Régie intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise », tel que ce projet a été soumis au conseil municipal;

**D'**autoriser le maire, Monsieur Martin Thibert et la directrice générale, Madame Laurie Verreault à signer ladite « Entente remplaçant l'Entente intermunicipale relative à la création de la Régie intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise ».

C) DEMANDE D'AUTORISATION DE TOURNAGE SUR L'AUTOROUTE 35, UTILISATION DU STATIONNEMENT AINSI QUE LA PARTIE EST DE LA RUE DE L'ÉGLISE ET LOCATION CENTRE COMMUNAUTAIRE 12 ET 13 AVRIL – SPHÈRE MÉDIA CINQ

**CONSIDÉRANT QUE** l'utilisation du stationnement débutera en soirée le 12 avril et terminera en soirée le 13 avril 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** l'équipe de tournage utilisera la partie est de la rue de l'Église afin d'y stationner les véhicules supplémentaires;

**CONSIDÉRANT QU'**il y aura captation d'images par drone au-dessus d'une partie de l'autoroute 35;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y aura pas d'entrave de circulation puisque le tournage aura lieu sur la partie inachevée de l'autoroute 35.

**EN CONSÉQUENCE :**

**2023-04-072** Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par Mme Lyne Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil autorise l'occupation de ses installations et l'accès à la partie inachevée de l'autoroute 35 de Sphère Média Cinq pour la soirée du 12 avril et la journée du 13 avril 2023. **ADOPTÉ.**

D) DEMANDE D'AUTORISATION DE TOURNAGE SUR L'AUTOROUTE 35 – LE TEMPS DE FRANÇOIS BELISLE 10 ET 11 JUIN

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y aura pas d'entrave de circulation puisque le tournage aura lieu sur la partie inachevée de l'autoroute 35.

**CONSIDÉRANT QUE** l'équipe de tournage n'aura pas besoin des installations de la municipalité.

**EN CONSÉQUENCE :**

**2023-04-073** Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la municipalité autorise le tournage sur l'autoroute 35 pour le tournage de séquences du film Le temps de François Belisle. **ADOPTÉ.**

E) COMITÉ RURAL EN SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE (CRSQV) – SOUS-COMITÉ ENVIRONNEMENT

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une demande d'appui concernant la formation d'un comité sur l'environnement dans le cadre du CRSQV;

**CONSIDÉRANT QU'**un des conseillers souhaite en faire partie.

**EN CONSÉQUENCE :**

**2023-04-074** Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** la municipalité autorise M. Francis Lamarre de participer au sous-comité sur l'environnement du Comité rural en santé et qualité de vie (CRSQV).

11. VARIA

12. COURRIER

13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**2023-04-075** L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Lyne Morin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 20h35. ADOPTÉE.

---

Martin Thibert,  
Maire

---

Laurie Verreault,  
Directrice générale et greffière-trésorière